

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 FORET

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif.

Budget FORETS : approbation du Compte Administratif le 26/02/2020.

Le budget FORET est un budget annexe de la commune de Bellignat.

Il retrace les dépenses et recettes liées à la forêt NOIRE et à la forêt du CHATELARD.

Le compte administratif pour l'exercice 2019 peut se résumer de la manière suivante :

SECTION	Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT	79 243,37 €	22 980,63 €	
INVESTISSEMENT	15 997,49 €	10 054,80 €	
TOTAL	95 240,86 €	33 035,43 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-	62 205,43 €	
Résultats antérieurs reportés		69 430,95 €	
RESULTAT DE CLOTURE		7 225,52 €	

Les résultats du compte administratif 2019 sont intégrés dans le budget forêt 2020.

Aucun emprunt sur ce budget.